IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Etablie rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Compagnie d'Assurances Commerciale.
12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.

Wm G Hewes, président.
Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna,
J Peschier, R Groning,
A L M Dumarin, Alex Grant,
Abijah Fisk, Roy,
H M Wright, J T Coit—Directeurs
mai— ANDREW C ARMSTRONG, secré.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orleans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

23 mai WAYMOUTH

CONSULAT DE SARDAIGNE.
Avis à MM. les citoyens Sardes, non naturalisés Américains.

SON Excellence le Ministre secrétaire d'Etat du Royaume de Sardaigne, désirant avoir un tableau nominatif de tous les *sujets de sa Majesté* non naturalisés américains qui résident dans l'Etat de la Louisiane, avis leur est donné d'avoir à se présenter immédiatement au Consulat de Sardaigne de la Nlle. Orléans, rue de la Levée, encoignure de la rue des Ursulines, no 143, pour avoir à donner leurs noms, prénoms, lieu de naissance, âge et professions. Le vice consul de Sardaigne,
3 juin—6 1ps ANTOINE MICHOUD.

AVIS.

ATTENDU que mon épouse Catherine n, sans ma permission et sans cause légitime, abandonné mes foyers et ma protection, avis est par le présent donné au public qu'à dater de ce jour je ne payerai aucune des dettes qu'elle pourra contracter,
5 juin—3 WILLIAM COLE.

A VENDRE, un terrain dont une partie est bâtie, situé rue Bourgogne, entre Ursulines et Hôpital, no 336, ayant, mesure française, 46 pieds de face sur une profondeur irrégulière de 140. S'adresser au bureau de l'Abeille.
2juin—6

AVIS—Les créanciers de la faillite de Médelice Thomas sont priés de faire connaître le montant de leurs créances au syndic soussigné le plus tôt possible.
JN. ROUSSEAU,
26mai rue Chartres, no 148, entre Toulouse et St. Louis.

AVIS.

LES acquéreurs de terrains à la Passe Christianne, à la vente faite par MM. Tricou, Domingon & Canonge le 23 et 30 du mois expiré, sont invités de passer chez M Wm Boswell, notaire public, dans le plus bref delai, pour signer les actes de vente.
6 juin—3

AVIS—Il sera vendu, à la maison de Cour de la Paroisse de la Pointe Coupée, par l'honorable juge de la dite Paroisse, le 10 juin prochain.

Trente et quelques Esclaves de choix,
des deux sexes, tous créoles ou aclimatés, il y a parmi un bon commandeur, parlant l'anglais et le français, un bon charpentier, un forgeron, et un cordonier; payables dans tous mars 1836, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement. 13 mai—12

AVIS D'ELECTION.

LES électeurs du 2e. district de cette ville et paroisse sont prévenus que l'élection d'un membre du jury de police, pour le dit district, en remplacement de M. B Bacas, démissionnaire, aura lieu Jeudi 11 du courant chez M Lemoine rue de Chartres, *sous la présidence de MM Jean Lamothe & Joseph Cheyron*

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures après midi
3 juin—3ps CHS MAURIAN, juge

UN homme un peu avancé en âge désirerait trouver une place d'instituteur sur une habitation ou dans une paroisse; il connait le français, l'anglais et l'espagnol. Il donnera des renseignements satisfaisans concernant sa morale et sa probité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. S'adresser à M. Jerome Bayon, éditeur de l'Abeille.
6 juin—

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 25 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de *lundi*, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
6 juin DENIS PRIEUR, maire

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—L'ordinaire $1 par jour.
Chambres à part depuis $2 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

A VENDRE A L'AMIABLE.

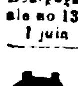

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.

On en donnera possession immédiatement. S'adresser à (5 mai) E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

A LOUER—Par la Compagnie des Ameliorations.—Une maison neuve située à l'encoignure des rues Esplanade et Bourgogne. S'adresser au bureau de la compagnie rue Royale no 134. J H RABOTEAU, secrétaire.
1 juin

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, d'écurie, et magasin et un *manège*, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
23 avril A. WARTELLE, 189 rue Royale.

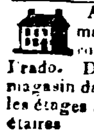

A Louer à la Baie St.-Louis.—Une maison très commode, contenant dix appartemens convenables à une nombreuse famille qui voudrait passer l'été dans cette belle partie du pays, ou convenable à plusieurs familles peu nombreuses, par la facilité avec laquelle on peut la distribuer pour la commodité de plusieurs locataires. S'adresser à
26 mai L. & R. ADAMS, rue Moreau, no 36.

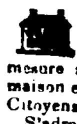

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Frado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire
21 mai

A VENDRE.

Une jolie propriété située rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine, ayant environ 28 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure américaine. Sur cette propriété il se trouve une maison en briques. Aussi 55 actions de la Banque des Citoyens, assises sur la dite propriété.

S'adresser à L. Pilié, rue Chartres; si elle n'est pas vendue d'ici au samedi 20 juin 1835, elle le sera le dit jour à midi, à la Bourse Hewlett, par
27 mai TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

A LOUER quatre beaux appartemens au 1er étage et deux au second, avec balcon donnant sur les rues de Chartres et Toulouse. On louera à bail ou par mois. S'adresser à PASCALET & MICHON. [5 juin

LES soussignés offrent à vendre, à leur magasin, 100 boites marrons, ou chataignes conservées dans des boites de fer blanc; 2 jarres saucissons très frais; 150 fromages de Hollande, do Gruyère; 200 boites sardines à l'huile, 100 boites conserves de Colin assorties en patés de sau mon, de lièvres, perdrix, bécasses, etc; 4 balles noix très fraiches, 1 do amandes en coques tendres. On trouvera chez eux un assortiment général d'articles pour provisions de familles et des navires, bien frais et récemment reçus.

5 juin PASCALET & MICHON,
encoignure Chartres et Toulouse.

VENTE PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Auguste Douce—Vente par le register des testamens—Samedi 20 juin 1835, à dix heures du matin, j'exposerai en vente, rue Royale, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles appartenant à la succession de feu Auguste Douce.

Conditions de la vente; comptant pour toute somme audessus de $100, de $100 à $300. soixante jours de crédit et pour toute somme audessus de $300, quatre mois de crédit, le tout pour billets endossés à satisfaction.
8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tes

SUCCESSION de feu Gabriel Jerome, h. de c. l.—Vente par le register des testamens—Samedi, 27 juin 1835 à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orleans, *les esclaves ci après décrits* appartenant à la succession de feu Gabriel Jerome h de c l savoir:

Esclaves—Eugène, nègre créole âgé d'environ vingt six ans, de bon caractère, charretier et manœuvre.

2. Arthémise, *négresse créole*, âgée d'environ trente ans un bon caractère, blanchisseuse et repasseuse.

Ensemble ses trois enfans, savoir, Norbert, mulâtre âgé de neuf ans; Henry nègre âgé de sept ans, et Honoré, âgé d'un an.

Conditions de la vente: un quatrième comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
W. F. C. DUPLESSIS, rég des test.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, not pub. aux frais des acquéreurs. 25 mai

Succession de feu José Gonzales Ruiz.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un *ordre de la cour des preuves*, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci après décrite, d'après le plan dressé par Joseph Pilié, voyer, appartenant à la succession de feu José Gonzales Ruiz, savoir:

Propriété Foncière—Lot no 1 mesurant 31 pieds 13 3-8 pouces de face à la rue Clouet sur 110 de profondeur.

Lot no 2 formant l'encoignure des rues Clouet et Clara, mesurant 32 pieds de face à la rue Clouet, sur 110 de profondeur.

Les lots nos 3, 4 et 3 ayant chacun 48 pieds 7 1-8 pouces de face à la rue Grands Hommes dite Clara sur 63 pieds 11 3-8 pouces de profondeur.

Conditions de la vente—six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
W F C DUPLESSIS, rég des tes

Les actes de vente seront passés pardevant L. Ferraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 mai

Succession de madame Mary Prendergast.

VENTE par le régister des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits appartenant à la succession de feu mde Mary Prendergast, savoir:

ESCLAVES.

1 JOHNSON, negre, âgé d'environ 23 ans, domestique de maison et laboureur.
2 WASHINGTON, nègre, âgé d'environ 21 ans, domestique de maison et laboureur.
3 EMILY, *négresse*, âgée d'environ 15 ans, domestique de maison.
4 SALLY, négresse, âgée d'environ 40 ans.
5 HENRY, negre, âgé d'environ 24 ans, marronneur.

Conditions de la vente. 6 et 12 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
W F C DUPLESSIS, reg. des tests.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, notaire public, aux frais des acquereurs. 30 mai

Succession de feu François Prieto.

VENTE par le register des testamens—Vendredi 3 juillet 1835—J'exposerai en vente à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la moitié indivise d'un esclave ci après nommé appartenant à la succession de feu François Prieto.

ESCLAVE.

La moitié indivise d'un esclave nommé CELESTIN, âgé d'environ 19 ans.—Conditions comptant.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

L'acte de vente sera passé pardevant L Feraud notaire public, aux frais de l'acquéreur. 30 mai

Succession de feu Louis Joseph Aillet.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 29 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Louis Joseph Aillet, savoir:

Propriété foncière—Un demi terrain situé rue d'Espagne à l'encoignure de la rue Craps, ayant 60 pieds de face sur chaque rue, sur lequel est batie une maison principale de quatre appartemens, galerie et cabinets briquetés entre poteaux, cuisine et autres constructions dans la cour.
Conditions—comptant W. F. DUPLESSIS, reg

L'acte de vente sera passé pardevant L Feraud, not. pub, aux frais de l'acquéreur. 25 mai

COUR DES PREUVES.

Succession de feu Thomas Stroud,

VENTE par le régister des testamens—Jeudi 25 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière ci après décrite, appartenant à la succession de feu Thomas Stroud, savoir:

1. Un lot de terre désigné par le no 14, dans l'ilet no quatre vingt un, au nouveau faubourg Marigny et mesurant trente pieds de face à la rue St. Antoine sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française.

2. *La moitié indivise d'un* lot de terre situé au faubourg Annonciation de cette ville et formant une des encoignures des rues Magasins et Oranger et mesurant cinquante pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt pieds de profondeur.

3. La *moitié indivise* d'une portion de terre touchant le lot no 2, décrite et mesurant cinq pieds de face à la dite rue Oranger, et courant sur une profondeur de cent vingt pieds, où la dite portion de terre mesure cinquante pieds de large sur quarante pieds de profondeur.

Conditions de la vente: *un tiers* comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testam.

Les actes de vente seront passés pardevant Hilary Breton Cenas, *not. pub.* aux frais des acquéreurs. 25 mai

Succession de Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, décedé épouse de M. François Xavier Denis.

VENTE par le régister des testamens—Mardi 23 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vent à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, *dans et pour* la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 18 mai 1835. Les esclaves ci-après décrites appartenant à la succession de feu Jeanne Martin, veuve Louis Barbot, decedé épouse de M. François Xavier Denis, savoir:

ESCLAVES.

ABRAHAM, nègre âgé d'environ 23 ans, tourneur de chaises.
PETER, nègre américain, âgé d'environ 18 ans, *tourneur*.
DANIELS, nègre âge d'environ 18 ans, marrouneur et tourneur.
MINERVE, *négresse âgée d'environ* 20 ans, et ses deux enfans qui sont ZABETH, mulâtre de 2 ans et demi, et JOSEPHINE, griffonne de 6 mois, la dite Minerve, cuisinière et blanchisseuse.
HENRIETTE, mulâtresse, âgée de 13 ans, domestique de maison

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endosses à satisfaction portant hypothèque spéciale. Les esclaves seront considérés aux risques des *acquéreurs*, du moment de la vente, et ne seront livrés que lorsque les acquéreurs auront rempli les conditions.
W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Herand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 mai

Succession de feu Marie Pierre, f. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 22 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Marie Pierre f. de c. l, la propriété foncière et les bâtisses ci après décrite, savoir:

PROPRIETE FONCIERE—Un demi terrain fesant partie d'un terrain situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le no 14 de l'ilet no 29, la dit demi terrain ayant mesure française, *trente* pieds de face à la rue St, Jacques sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par le terrain no 1,2 et partie du no 3, et l'autre par l'autre moitié du dit terrain no 14; lequel terrain a été acquis par la défunte conjointement avec Charidat Thibault f c l, ensemble les bâtisses *quis'y trouvent*.

Conditions de la vente; une moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale. W. F. C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H. Pédesclaux, not pub, aux frais des acquéreurs. 20mai

Succession de George Fulmer.

VENTE par le Régister des testamens—Lundi 15 juin 1835, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, j'exposerai en vente, en vertu d'un ordre de la cour des *preuves*, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, en date du 9 mai 1835, l'esclave Philis Conditions de la vente: 4 mois de crédit en billet *endossé* à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant W. Christy not pub, aux frais de l'acquéreur.
11 mai W F C DUPLESSIS, *rég des tes*.

SUCCESSION de feu Robert Lewis—*Mardi* 30 juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la *cour des* preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci après décrits, appartenant à la succession de feu Robert Lewis,
Peter, mulâtre âgé d'environ 35 ans,
James, nègre âgé d'environ 30 ans.
Conditions de la *vente*, 6, 12, 18 et 21 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. W F C DUPLESSIS, *rég des tes*.

Les actes de vente seront passés pardevant A Mazureau not pub, aux frais des acquéreurs. 28 mai

Succession du feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 22 juin 1835, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, *encoignure des rues Chartres* et St. Louis, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu John Linton, les propriétés ci après décrites, savoir:

Un lot de terre situé, côté sud de la rue du Canal entre les rues du Camp et St. Charles, mesurant environ trente huit pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de cent dix huit pieds, plus ou moins, ensemble les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, ayant été acquis par le défunt de M. Morgan, par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 26 mars 1833.

Une portion de terre, de forme irrégulière, située derrière et attenant au lot de terre sus décrit, dont les dimensions précises sont inconnues, acquise par le défunt de William Beand par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Un lot de terre situé rue St. Charles, mesurant trente pieds trois pouces de face à la rue St. Charles, sur cent vingt huit pieds de profondeur, sur une ligne, et cent trente deux pouces de profondeur sur l'autre ligne, et trente pds quatre pouces de large sur la ligne du fonds, acquis par le défunt de George Green par acte au rapport de Wm. Christy, notaire public, en date du 23 mars 1833, ensemble les bâtisses et améliorations. Conditions de la vente, comptant. W. F.C. DUPLESSIS, rég des testam.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hilary B. Cenas, *notaire public*, aux frais de l'acquéreur. 20mai

Succession de Rosalie Chesneau.

COUR DES PREUVES—*Paroisse d'Orléans*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Rousseau, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire *déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité*.
Par ordre de la Cour.
8 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de Marie Emilié Nicolas veuve J B Wiltz.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte d'administration et de partage de la dite succession, neserait point approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour.
6 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tes

Succession de James Pitot.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Armand Pitot, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
5 juin W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Gustave Huard a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pierre Neré Deschamps décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
5 juin W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes

PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves—En vertu d'un decret de l'honorable cour des preuves de cette paroisse je procéderai mardi, le 16 juin prochain à 10 heures du matin, devant la porte de la salle d'audience de la dite cour, en la ville de Lafayette, en la ville de Lafayette, à la vente aux enchères publiques des propriétés ci après décrites appartenant par indivis à la succession de Susan Clark et à celle d'Elizabeth Shaw, veuve de Patrick Clark, vendues pour opérer le partage, savoir:

Un terrain situé dans le faubourg des Religieuses, en cette paroisse, mesurant 40 pieds de face à la rue de la vieille Levée sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 1, de l'autre côté par le lot no 3 et dans le fond par le lot no 5, désigné comme le lot no 2; ensemble la maison de maître et autres améliorations qui sont dessus.

Un autre terrain dans le même faubourg, attenant par le fond celui précédemment décrit; désigné comme le no. cinq ayant 40 pieds de face à la rue des Religieuses sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot no 6, et de l'autre par le lot no 4; ensemble les bâtisses et autres améliorations.

Conditions: payables, un quart comptant et le surplus du prix moitié à un an et moitié à deux ans du jour de la vente, les acquéreurs auront à donner, pour les paiements à terme, leurs billets endossés à satisfaction en coupons tels qu'ils seront demandés pour faciliter le partage à faire et de plus hypothèque spéciale sur les terrains, jusqu'à parfait paiement.
20 mai F. DUGUE, juge.

AVIS AU PUBLIC.

LES soussignés ayant été nommés par le maire et le conseil de ville de la Nouvelle Orléans, pour faire l'estimation des propriétés foncières dans le carré de la ville de la Nouvelle Orléans, c'est à dire, de celles situées entre les rues du Canal, de l'Esplanade, des Remparts et de la Levée, et les emplacemens vendus par les Etats-Unis et la corporation de la Nouvelle Orleans; situés entre la rue de la Levée et le Chemin public, et le recensement général des esclaves dans les limites susdites; font connaître au public que le tableau estimatif et le recensement étant achevés, resteront déposés pendant dix jours à compter de mardi prochain, 3 du mois de juin courant, chez Ferdinand Percy, l'un des dits assesseurs, rue St Pierre no 121, depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi, pour y être soumis à l'examen des personnes qui auraient des réclamations à faire.

Nouvelle Orleans, le 2 juin 1835.

FERD PERCY.
3 juin—5 A LE ROY.

MAGASIN DES NOUVEAUTES,
A L'INSTAR DE PARIS, EN GROS ET EN DETAIL.

GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson 35, vient de recevoir de Paris et du nord divers articles dont il était dépourvu, et offre à vendre bretelles gomme élastique perfectionnée, en soie, montées or et argent; cannes jonc à dard, à épée et poignard, brosseries de tout genre, rasoirs supérieurs et garantis, de Rogers, cuirs, pierres à razoir, etc. Gants, première qualité, de fil d'écosse et soie, en peau de chevreau, etc.; parfumeries surfines, crême de rose et d'amande, de Perse; tous les savons de toilette, tous les extraits d'odeur et essence; poudres surfines; double extrait d'eau de Cologne et de Lavende, etc. etc.

Assortiment de coiffure en cheveux, dernier genre; natté, tour arayé de chair et perruques de femmes; toupets, métatiques des plus légers, ainsi que perruques d'hommes Il continue à confectionner dans *son magasin*, d'après les demandes, tout ce qui est en faux cheveux, d'après le goût des personnes; et prend toujours des appreutis en coiffur. de dames, aux mêmes conditions. o mai

MAGASIN DE MARBRES.
Rue de la Douane No. 30.

HENRY HUNT & Co. ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle Orléans qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York, en addition à leur ancien fonds, un superbe assortiment de dessus de cheminée en marbre dans le dernier genre, ainsi qu'un assortiment très riches, de grilles en fer de Russie et en cuivre, des façons les plus en vogue. En outre ils ont constamment en magasin du plâtre de Paris, du ciment Romain et hydraulique, plateaux de marbres, mortiers, vases, pierres tumulaires et monuments de toute description, seuils en marbre, frontons &c. Ils ont des ouvriers capables de poser les articles ci-dessus et font la plus grande attention à l'écriture des lettres. Marbre blanc, granit bleu et blanc, pierre brune pour toute espèce de bâtisses. Tombes fournies dans le plus bref délai. Tous les ordres dans leur genre d'affaires seront reçus avec reconnaissance, et exécutés avec propreté et célérité. 2 mai

COTTONADES and Marseilles Quilts.—4 cases super cottonades, various patterns, also a large *assortment* of Marseilles summer quilts, landing from ship Nashville and for sale by Andrews & Brothers, 19 Chartres street.
may 27

LOUISIANA STATE BANK, New Orleans, 26th May, 1835.
Checks on New York, at sight, for sale at this Bank.
may 27 RICHARD RELF, Cashier.

CHANGE sur France à vendre par
28 mai SA. T. GEORGES.

LES *soussignés offrent* à vendre en débarquement du navire Kentucky, venant de New York, 50 barrils eau de vie, 4me preuve; 50 rum de Portland; 100 caisses blanc de baleine; 30 bales clous de girofle; 100 caisses de savon; 200 caisses raisins.
2juin LEGENDRE & SAMORY, 54, rue Toulouse

EAU DE VIE AMERICAINE—En débarquement du navire Kentucky de N. York, et à vendre par les soussignés, 10 demi pipes eau de vie américaine, 50 quart de barriques do. CARRIERE & BORDUZAT,
3 juin rue Saint Louis.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS—*Cette banque tire au pair sur Louisville*, Kentucky. 2 juin EPH SAUL, caissier.

MELASSE.

A VENDRE en consignation par les soussignés, 72 barrils de melasse.
CARRIERE & BORDUZAT.
8juin rue St Louis.

BATEAU A VENDRE.

UN bateau construit à Baltimore en bois de chêne doublé et chevillé en cuivre. de 28 pieds 8 pouces de long. S'adresser à bord du brick *Elyza Davidson*, vis à vis de la rue Bienville, ou à
HARRISSON, BROWN & Co.
8 juin no 117 rue Royale.

RECU par le navire Guillaume Tell, et à vendre par les soussignés, 100 caisses de salaisons de Marseilles, olives, capres et anchois.
CARRIERE & BORDUZAT.
8 juin rûe St Louis.

A VENDRE par le soussigné, 40 demi pipes eau de vie, 4e preuve; 20 quarts, et un grand assortiment de vins en barriques en caisses, le tout provenant des derniers arrivages de Bordeaux.
8 juin OSMIN & BIGOURDAN.

ETAT DE LA LOUISIANE—No. 7398—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléane—11 avril 1835—Dans l'affaire de V. Souza jr. contre ses creanciers—Sur motion de D. Seghers, avocats des syndics, des propriétés de l'insolvable et sur l'enrégistrement d'un tableau provisoire, il est ordonné par la cour, que toutes personnes intéressées aient à déduire sous les dix jours qui suivront la publication du présent ordre de la cour, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué. Extrait des minutes. Office du Greffier, ce 6 juin 1835.
8 juin—3 P. A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 7398—Dans l'affaire de D Baiz contre ses créanciers cession forcée—avril 11, 1835—Sur motion de M D Ségher avocat, des syndics des propriétés de l'insolvable et sur l'enrégistrement d'un tableau provisoire de distribution. Il est ordonné par la cour que les personnes intéressées aient à déduire dans les dix jours qui suivront le présent ordre de la cour, pourquoi le dit tableau ne serait pas homologué. Extrait des minutes, bureau du greffier 6 juin 1835.
8 juin—3 P A GUYOL, dép greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—Samuel Goldsmith contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers *sera tenue au bureau* de William Christy, esq. not. pub. lundi le 6 de juillet prochain à dix heures du matin afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et qu'en attendant toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. R. M. Carter, esq est nommé *représentant des créanciers absens*. Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la cour, 3 de juin 1835.
6 juin P. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour *la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans*—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No 8253—Henry Generes contre ses créanciers La cession des biens du pétitionnaire au profit de ses créanciers est par le présent acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de *l'insolvable ait* lieu en l'étude de L. Férand, not. pub. le 15me jour de juin prochain, pour y délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues, et Serrant-Grangeac est nommé pour représenter les *créanciers absens*.

Par ordre de la cour. Au greffe, Nlle. Orléans, 12 mai 1835. [13 mai—2ps] ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—R. C. Stockton contre ses créanciers—Attendu que R C Stockton, débiteur insolvable actuellement détenus à conformément à un acte passé pour venir au secours des débiteurs insolvables *détenus*, et pour obtenir le bénéfice du dit acte présenté et fait enrégistrer sa pétition et cédule dans la cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est par le présent donné aux créanciers du dit pétitionnaire, et ils sont par ces présentes cités à comparaitre pardevant la dite cour le jeudi 4e jour de juin prochain, à 10 A M. pour déduire leurs raisons, s'ils en ont, pourquoi la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée et pourquoi il ne serait pas mis en liberté.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 12e jour de mai A. D. 1835.
13 mai—2ps JNO. L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—E. George, jr contre ses créanciers et ceux de E. George & co.—La cession des biens du pétitionnaire, au bénéfice de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H B Cénas, not. pub. le lundi 15e jour de juin prochain à 10 a m pour l'objet mentionné dans la dite *pétition*, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues. F B Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 13 mai 1835.
14 mai—2ps P. LEBLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—James P. Bryan contre ses créanciers, ceux de E. Georges, jr. & co. et ceux de McMurdo et Bryan—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu lundi le 15e jour de juin prochain, en l'étude de H. B. Cénas, not. pub. à 10 a. m pour l'objet mentionné dans la pétition, et qu'en même temps toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues. F B Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de la dite cour, ce 12 mai 1835.
14 mai—2 ps P. LE BLANC, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire—R. W. McMurdo contre ses créanciers, ceux de E. George, jr. & co. et ceux de McMurdo et Bryan.—La cession des biens du pétitionnaire au profit de ses créanciers ayant été acceptée par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. B. Cénas, not. pub. lundi le 15e jour de juin prochain, à 10 a m. pour l'objet mentionné dans la pétition, et qu'en même temps toutes procédures contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. F. B. Conrad est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'hon. Charles Watts, juge de la dite cour ce 13 mai 1835 [14 mai—2ps] P LEBLANC, dép. grf.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans*—Présent l'hon Charles Maurian, juge—No. 8329—Camille Lavaud ment nant détenu contre ses créanciers—28 mai 1835—Sur l'enrégistrement et lecture de la pétition et cédule dans cette affaire, il est ordonné par la cour aux créanciers du dit insolvable de déduire samedi 20 juin prochain les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé suivant la loi, et qu'en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Par ordre de la cour. Au greffe 28 mai 1835.
30 mai—2ps P. A. GUYOL, greffier.

AVIS AU PUBLIC.

LE docteur VITAL FONFADUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront lui accorder leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi.) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin

Opiat Balsamique du docteur Guerrero.

CET opiat, *nouvelle découverte*, est un remède convenable et infaillible dans la maladie appelée Gonorrhée ou Coulante. Sa réputation est établie dans toute l'Amérique du Sud, et des témoignages des divers facultés de médecine de cette partie du globe attestent les prompts et infaillibles résultats de ce remède dans tous les cas de Gonorrhée.

Cet opiat balsamique est contenu dans des petits pots de plomb, avec une instruction sur la manière d'en faire usage. Il peut être facilement porté dans la poche soit par les personnes en voyage, soit par celles qui ne veulent pas faire connaitre leur situation à un médecin ou à leurs amis.

Ce médicament est sous la forme d'une pâte agréable, et se prend d'autant plus aisément qu'on n'y trouve aucun goût, puisqu'il se trouve enveloppé dans une espèce de pain à cacheter préparé à cet effet, et dont on délivrera toujours, avec le médicament, une quantité suffisante. Mais ses plus grands avantages sont de produire constamment et en très peu de tems une guérison infaillible, sans attaquer le tempérament le plus délicat, car le remède ne contient pas la moindre particule de *mercure*.

Avant d'offrir cet opiat au public, l'agent en a fait constater l'efficacité par plusieurs des plus célèbres médecins de New York. Le succès qu'ils ont constamment obtenus par son usage les ont engagé à déclarer que c'est le meilleur remède qu'ils aient jamais employé et ils ont *généreusement consenti* à répondre de la vérité de ces assertions.

PRIX—$1 50 le pot, à vendre chez les soussignés pharmaciens droguistes, *seuls agents de ce* remède dans l'Etat de la Louisiane. CUSACH & Co.
rue St. Pierre no. 5, en face de la Place d'Armes.
10 mars—1an

WHISKEY—82 bbls wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Rob-Roy; 12 bbls vieux wiskey de seigle en débarquement du même bateau—Whiskey—50 bbls wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Navarino, 215 bbls wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Ohio.

FARINE & CUIR—350 bbls de farine en débarquement d'un chalan, 5 rouleaux de cuir en débarquement du bateau à vapeur Transport et à vendre par
ORAIN & MIGNON.
8 juin Nouvelle Levée no 7

FARINE—306 barrils de farine en débarquement du bateau à vapeur Splendid, à vendre par
G DORSEY,
8 juin rue de la Nouvelle Levée no 38

SANGSUES.

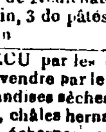

6000 sangsues de choix en débarquement du Bolivar, et à vendre à la pharmacie du soussigné *rue Royale, no* 123.
8 juin A H PEYCHAUD.

Harriet Wooster contre William Israel, jr.

EN débarquement du Bolivar, 40 fromages Gruyère, qualité supérieure, 250 saucissons de Lyon, 300 fromages *de Neufchâtel*, do têtes de morts, 3 caisses sardines de Colin, 3 do pâtés foie gras et autres à vendre par
8 juin PASCALET & MICHON.

RECU par les derniers arrivages de New York et à vendre par le soussigné, un assortiment complet de marchandises sèches; savoir: fichus gaze, mouchoirs taglionie, châles hernanie, thibet, voiles gaze, blond et bobinette, écharpes gaze et crêpe, indiennes *française, mousselines françaises*, gros de Naples, gros de blanc et en couleur, alépine noir et blanc, toile d'Irlande, gants de fil, *soie*, coton, *foulards* pour hommes, cravates en soie et mousseline, jaconas blanc et en couleur, bas et demi bas en soie et en coton première qualité, nattes rougés et unis, chapeaux de paille pour hommes et pour dames, piqué pour gilets &c. &c. et une infinité d'autres articles dont *le détail serait un peu trop long*.

Reçu et à vendre par le soussigné 140 balles coton écru de Lowell, convenables pour le marché mexicain.
8 juin A G COCHRAN.

TRAITES sur Londres à vendre par
28 av KENNEDY, DUREL & co.

ETAT DE LA LOUISIANE. Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans—Je certifie par ces présentes que le 23 mai 1835 *jugement a été enrégistré* en cette cour dans la cause de Marguerite Jardelle Le Juste contre François Duvar Le Juste son mari, dans les termes suivans, savoir:

No. 8249—Marguerite Jardelle Le Juste contre François Duvar Le Juste, son mari.

Sur motion de Mr. J. S. Pepin avocat de la plaignante il est ordonné, jugé et décrété que jugement soit enrégistré en faveur de la plaignante contre le défendeur, qu'une séparation de corps et de biens ait lieu entre les parties, et que le défendeur paye les frais du procès.

Nouvelle Orléans, 3 juin 1835.
CHARLES MAURIAN, juge.

En témoignage de quoi j'ai sur la présente apposé mon seing et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nlle. Orléans, ce 3e jour de juin l'an de notre seigneur mil huit cent trente cinq, et de l'indépendance des Etats Unis le cinquante neuvième.
5 juin—3 P. A. GUYOL, greffier.

PAROISSE SAINT JACQUES.—Cour des Preuves. *Succession de feu Patrick Uriell*.—La vente des vingt neuf esclaves dépendant de la succession de feu Patrick Uriell qui avait été affiché pour avoir lieu dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 1er. jour du mois de juin prochain, a été renvoyée par ordre de la Cour des Preuves au Samedi le 27 du dit mois à dix heures du matin, époque à laquelle vente se fera positivement par le juge soussigné à la maison de cour de la paroisse Saint Jacques.

Les conditions de la vente, sont: les esclaves payables à un an du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au *comptoir de Messrs.* Peyroux Rivarde & Co. négociant à la Nouvelle Orléans, avec hypothèque spéciale et privilège sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Paroisse Saint Jacques le 26 mai 1835.
mai 28— L. M. TANEY, juge.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi, pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement comme Shériff de ladite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Fevrier 1833, *conjointement* avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry, ses cautions.

2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1832, *conjointement avec* Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de ladite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles, s'il en est, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annulés et les hypothèques en résultant radiées.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats Unis.
L. S.
Par le Gouverneur, E. D. WHITE.
Martin Blache, Secrétaire d'Etat. 9 mai—30

$10 DE RECOMPENSE seront payées à quiconque logera dans l'une des geoles de l'état ou remettra au soussigné le nègre nommé ANTOINE, ayant le surnom de BEBE: il est un peu claire, taille de 5 pieds 4 pouces, environ âgé de 22 ans, parlant l'anglais et le français, vêtu lors de son départ, un caraco et un fer à la jambe. Les capitaines de bateaux à vapeur, de navires et autres embarcations sont priés de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
8 juin—3 FRANÇOIS R. AVART.

Détenu à la geole de la paroisse Jefferson, un vieux nègre nommé CEZAR, qui dit appartenir à M Alexandre Dirz, de la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le réclamer suivant la loi.
6 juin JACQUES CHARBONNET.

$25 DE RECOMPENSE.

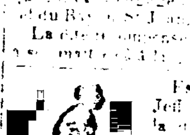

Est parti marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français. Il a été dernièrement comme cuisinier à l'Hotel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera au soussigné.
6 juin—12,3p

Esclaves à la Geole de la paroisse Jefferson. Il a été conduit à la geole de la dite paroisse, MANETTE, se disant appartenir à M. Lossere St. Pré, de la Nouvelle Orléans, et une mulâtresse nommée NANCY, appartenant à M. Fonbère. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de venir les réclamer.
JACQUES CHARBONNET,
Paroisse Jefferson, 5 juin

$20 DE RECOMPENSE.

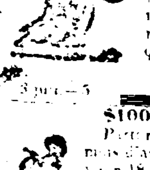

La griffonne CHARLOTTE, âgée d'environ 30 ans, parlant l'anglais et le français, est partie marronne depuis la fin de janvier—elle a une légère cicatrice près de la bouche, et marche les pieds en dehors. On présume qu'elle se tient à bord des bateaux à vapeur ou dans les faubourgs—la récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la conduira à la geole ou chez son maître.
3 juin—5 J DELERY.
à la raffinerie Forstale.

$100 DE RECOMPENSE.

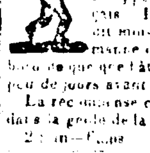

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin du mois d'avril dernier, le nègre HENRY, âgé d'environ 18 ans, moyenne taille, grosses joues, air sournois, peau noire, bien pris, parlant anglais et français. Il a été rencontré dans la matinée du 27 du dit mois sur la Levée, près de la halle, avec une manne de légumes que l'on suppose qu'il portait à bord de quelque bâtiment ou bateau à vapeur; on l'avait vu peu de jours avant travaillant à bord du bateau Chesapeake.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans la geole de la Nouvelle Orléans.
2 juin—Cons N B LEBRETON.

$20 DE RECOMPENSE.

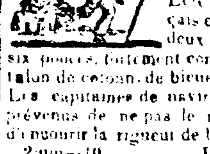

Parti marron de chez le soussigné, le 30 de mai dernier, le griffe nommé LOUIS, créole du pays, parlant français et anglais, âgé d'environ vingt-deux ans, taille de cinq pieds cinq à six pouces, fortement constitué. Il était habillé d'un pantalon de coton de bleue et d'une chemise de guingham. Les capitaines de navires ou de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'encourir la rigueur de la loi.
2 juin—10 BARTHELEMY FLEITAS.

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai J. LEBLANC & co

EGARE OU VOLE.

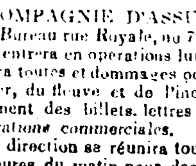

Le 19 du courant, John Byrn, a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H. est imprimée sur chacune des cornes—si elle n'est qu'égarée on payera $10 à celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par REYNOLDS, BYRNE & Co.
21 mai—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN—Bureau rue Royale, no 72 —28 mai 1835—La compagnie entrera en operations lundi le 1er juin prochain, et assurera toutes et dommages occasionnés par les dangers de la mer, du fleuve et de l'incendie, elle assurera aussi le paiement des billets, lettres de change et toutes les autres *obligations commerciales*.

La direction se réunira tous les mercredis et samedis à 0 heures du matin pour décider sur les garanties et escomptes des susdits papiers qui pourront être proposés et qui auront du être présentés le jour précédent.

Le *bureau sera ouvert tous les jours (excepté les dimanches)* depuis 9 A M jusqu'à 3 P M, et de cinq P M jusqu'à 3 P M. Par ordre de la direction,
29 mai Wm. TUFTS, secrétaire.

LE soussigné vient de recevoir directement et offre à vendre un assortiment de provisions fraiches, préparées par J. Colin de Nantes, composées de 200 bouteilles petits pois; 100 do soupe italienne, 100 do assorties; 400 boites sardines à l'huile et au beurre.
3 juin L. G. SASSINOT, rue St. Louis, no 90.

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi *chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.*
Ces vins sont *garantis* francs et exempts de tout coupage.
Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garantis MEDOC. 29 fev—3m

CHANGE *sur New York, à vendre par*
JOHN McMILLAN.
18 mai no 81 rue du Canal.

CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par
JOHN McMILLAN.
18 mai no 81 rue du Canal.

CARREAUX DE MARBRE &c.

EN débarquement du brick Mary, venant de Cette, 568 carreaux de marbre de 12 pouces, 91 mortiers do à vendre par LEGENDRE & SEMORY
3 juin—3 no 54 rue Toulouse.

WHISKEY—300 barrils de whiskey en débarquement du chalant, vis à vis la rue Povdras, à vendre par (27 mai) G DORSEY, Nlle Levée, no 38

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

LES acquéreurs des propriétés ci après vendues à l'encan le 10 et 11 novembre dernier, n'ayant pas rempli les termes et les conditions de la vente, les mêmes propriétés seront revendues mardi 9 juin prochain à midi, à la Bourse, *savoir:*

1. 12 TERRAINS.
Nos 201. 202, 203, 204, 205, 206, 240, 242, 244, 245 dans l'ilet no 17, faubourg Manley.

2. 7 TERRAINS.
Nos 152, 153, 154, 155, 156, 167, 148, dans l'ilet no 25 faubourg Manley.

3, 2 TERRAINS.
Nos 6 et 7, ilet 142, dans la ville de Carrollton.
Nos 8, 9 et 10 dans le même ilet et ville ci dessus, faisant en tout 24 lots de terre de différentes grandeurs, appert le plan tiré par John Communy et Louis J. Pilié, date Nouvelle Orléans, 13 octobre 1834, et déposé en l'étude de Jules Mossy, not. pub, auquel on réfère les personnes disposées à acheter. Le bois debout seulement est vendu avec les terrains.

Conditions: Pour les terrains dans le faubourg Manley 1-7, comptant, et la balance à 11, 18. 24, 36, 48 et 60 de crédit, à dater du 10 novembre dernier: le tout portant hypothèque. Des endossemens satisfaisans seront exigés seulement *sur les quatre premiers billets*, et les deux premiers billets sont payables comptant, en déduisant dix pour cent d'intérêt: on n'exigera pas d'endossement sur les autres billets. Les actes de vente seront passés pardevant Jules Mossy, not. pub, chez lequel les billets resteront déposés durant l'espace de 10 jours, du jour de la vente, et resteront en sa possession jusqu'à ce que l'hypothèque maintenant existant sur les ilets terrains soit levée. Les frais de vente et d'arpentage aux frais des acheteurs.

Conditions: pour les terrains dans la ville de Carrollton, un quart comptant, et la balance à 12, 24 et 36 mois, portant hypothèque et endossemens satisfaisans sur les 2 premiers billets seulement. Les actes de vente seront dés. sés pardevant Jules Mossy, not pub, chez lequel les billet des acheteurs seront déposés dans le délai de 10 jours, du jour de la vente, et resteront en sa possession jusqu'à ce que l'hypothèque existant soit levée. Les actes de vente et d'arpentage aux frais des acheteurs. 28 mai—11

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Vente à termes, de boites, souliers, brodequins, &c.

MARDI, le 9 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue St Louis, No. 20, 100 caisses de bottes, souliers et brodequins, maintenant en débarquement et en magasin. Le tout sera vendu sans réserve. Conditions à la vente. 6 juin

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi, 9 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte une lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en écurie, magasins à mais, etc, le dit lot situé dans l'ilet no 22, sur les communes de la ville, formant l'encoignure des rues Tremé et St Louis, mesurant 79 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis et 59 pieds 11 pouces de face à la rue St. Louis et 59 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Tremé.

Deux lots de terre situés dans la rue Conti, dans l'ilet no 31, entre les rues Villeré et Marais, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Conti, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

Six lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet no 66, les lots nos 1. 2. 3 et 4, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bagatelle, entre les rues Célestine et Génie, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; les lots nos 5 et 6, ayant chacun 26 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Génie, entre les rues de l'Union et Bagatelle, sur 159 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur; le tout d'après les plans dressés par Chs. Zimpel, voyer de la ville, et qui seront exhibés au moment de la vente.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant M. Félix Grima, not pub, aux frais des acquéreurs. Les billets devront etre divisés par coupons à la convenance du vendeur 1juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le lundi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi, au magasin de dépôt appelé les 3 Sœurs, rue du Camp, entre Gravier et Julia, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra, 1 tabac chargé immergé et endommagé, à bord du Chaland no. 7, capitaine G. R. Bloomfield, de Green River, 30 boucauts tabac endommagé. 5 juin

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, avant date du 12 mai dernier, il sera vendu le Mardi, 16 du courant, à 11 heures du matin, au No. 5, rue de la Nouvelle Levée, les restes d'un magasin de groceries, abandonné par Henry Généres à ses créanciers. 5 juin

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi, 9 du courant, à la Bourse de Hewlett, un terrain situé au nouveau faubourg Marigny, fesant l'encoignure des rues Annette et du Génie, désigné par no 8, de l'ilet no 69, d'après un plan dressé par Jose, h. Pilié, le 14 juin 1830, et annéxé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire public, le 24 juin 1830; le dit terrain ayant mesure française, [illegible] de face à la rue Annette sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue du Génie, Conditions, comptant. 1 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

MERCREDI, 10 juin prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, il sera vendu 12 terrains situés à Mandeville, et situés dans l'ilet no. 31, portant les nos 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, d'après un plan dressé par Louis Bringier et déposé à la Bourse.

Conditions: un cinquième comptant, et la balance payable le [illegible] 1835, et l'autre moitié le 26 fevrier [illegible].

Aussi 24 terrains situés à Carrollton, et formant l'ilet [illegible] no 7, d'après un plan dressé par L. Bringier, et exposé à la Bourse.

Conditions: un cinquième comptant et la balance payable un tiers le 20 janvier 1836, un tiers payable le 20 janvier 1837 et un tiers le 20 janvier 1838. 29 mai.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

VENDREDI 19 juin, il sera vendu à l'encoignure des rues Bourgogne et Bienville, à 4 heures P M.

La fourniture complète d'une maison, consistant en tables, lits, chaises, batterie de cuisine. Conditions comptant. 6 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le Samedi, 13 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.

Une négresse nommée Sarah, âgée de 29 ans, avec son enfant nommé Vance, âge de 4 ans, excellente négresse de champ, cuisinière et blanchisseuse, garantie des vices et maladies prevus par la loi. Conditions au moment de la vente. 5 juin

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu Samedi, 13 du courant à midi, à la Bourse de Hewlett, la petite mulâtresse nommée Betsy, âgée de 10 à 11 ans, gardienne d'enfans et bonne petite domestique de maison,—bon sujet; garantie pleinement. Conditions au moment de la vente. 5 juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Mardi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi, au domicile de Mr. N. Bernaudi, rue Bourbon entre les rues Orléans et Ste. Anne, des meubles meublant, se composant de glaces, *tapis, tables, armoires*, lits, canapés, et d'autres articles.

Conditions: au-dessous $100 comptant, et au-dessus de cette somme 60 jours, en billets endossés à satisfaction. 6 juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, dans et pour la ville *et paroisse d'Orleans*, en date du 22 mai 1835, il sera vendu le mardi, 30 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, un lot de terre abandonné par Medelice Thomas à ses créanciers, située dans le faubourg Washington, no 12, dans l'ilet 15, *mesurant* 46 pieds 8 pouces de face sur la rue de la Force, sur 146 pieds 6 pouces de profondeur, mesure française, borné d'un *coté par le no 11*, de l'autre par les nos. 1, 2 et 3, et dans le fond par le no. 7 avec toutes les améliorations, d'après le plan dressé le 25 janvier 1832, par Thos. F. Zimpel, dép. voyer,

Conditions: 6 et 12 mois en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 29 mai

PAR JOS. LE CARPENTIER.

JEUDI, onze juin prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'hon cour de district, daté 15 mai.

Un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre, borné d'un côté par la propriété du docteur Labatut et de l'autre par celle de M. Germain Ducatel, mesurant 45 pieds de face à la rue *Royale sur une* profondeur de 70 pieds, ensemble les améliorations qui s'y trouvent et qui consistent en une maison d'habitation qui contient deux *magasins*, deux salles à manger, quatre grands sallons, 2 petites chambres à coucher, une cuisine, 4 chambres à domestiques, écurie, porte cochère *qui peut* admettre une voiture à 4 roues et un cabriolet. Cette propriété est louée à présent à M. Papet, au prix de $1600 *par an*.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit pour billets à la satisfaction de MM. Laurent Millaudon et John R. Grymes, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 27 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

MERCREDI, 10 juin prochain, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu, sur le chemin du bayou St Jean, vis à vis la maison Clark, les *effets mobiliers dépendant* de la succession de feue Dame Félicité Loubie vs. Pierre Guéno, consistant en meubles de maison, chevaux, mulets, *charrettes, etc.* Conditions—comptant. Par ordre de la cour 29 mai—8 2ps

JAMBONS—18 boucauds jambons, 30 do porc en déchargement du bateau à vapeur Rob Roy et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
8 juin Nos 28 et 29, Nlle Levée.

JAMBONS—En débarquement du bateau à vapeur *Henry Clay, de Louisville*, et à vendre en consignation par les soussignés, 12 boucauts de jambons, pour l'usage des familles.
3juin CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis.

A VENDRE par F HENRY & LAURANS, no 30 *Vieille Levée*, 350 carreaux français pour four de boulanger. 26 mai